

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1283

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo,
M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et
M. Zumkeller

ARTICLE 17

Après l'alinéa 77, insérer l'alinéa suivant :

« e) Le financement des formations obligatoires et définies réglementairement ou par accord de
branche étendu ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le dispositif permettant de faire entrer les formations
professionnelles obligatoires dans le champ des formations financées, y compris pour les entreprises
de plus de 50 salariés.

En effet, certains secteurs d'activités sont règlementés, tant pour l'accès à l'emploi que pour la
formation continue de leurs salariés, à des formations professionnelles obligatoires. Basculer la
totalité de la charge de leur financement pour les entreprises de plus de 50 salariés pourrait conduire
à un arrêt des recrutements, conséquence d'un effet de seuil.